

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de BRIE du 23 octobre 2025

Mme le Maire Isabelle PEYREFITTE ouvre la séance à 20h30

Etaient présents : M. BELONDRAGE Daniel, M. DEGRACIA Jérôme, Mme DREUJOU-AVOIRON Marie-Odile, M. JARLAN Philippe, Mme MINATI Céline, M. THOMAS Armand, M. VIUDEZ Thierry

Absents excusés : Mme DESCOINS Céline, M. MIROUZE Lilian, Mme SOUM Marie-Françoise

Secrétaire de séance : Mme DREUJOU-AVOIRON Marie-Odile

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Nombre de votants
11	8	8

I – Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2025

Approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1- Prêt relais pour les travaux de la salle polyvalente

Mme le Maire rappelle le plan de financement des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente (hors équipements).

Montant travaux et prestations	472 081 €	
PLAN DE FINANCEMENT	montant notifié/sollicité	date notification
Région Occitanie : rénovation énergétique des bâtiments publics	40 000 €	20/11/23
Région Occitanie : solaire thermique	4 320 €	06/08/24
SDE09 isolation bâtiment et économie d'énergie	26 928 €	08/02/22
ETAT DSIL 2022 rénovation énergétique des bâtiments publics	165 469 €	12/07/22
Communauté des Communes des Portes d'Ariège Pyrénées	10 000 €	16/01/25
Conseil départemental Ariège isolation des bâtiments	10 000 €	05/01/22
Conseil départemental Ariège production d'énergie renouvelable	7 308 €	05/01/22
Conseil départemental Ariège Réaffectation du FDAL 2023	8 086 €	13/03/25
Total aides publiques sollicitées / notifiées =		272 111 €
AUTO-FINANCEMENT =		199 970 €
		42,4%

Le montant des travaux et prestations du tableau est hors taxe, ce qui correspond à 567 000 € ttc. Il faut également rajouter les avenants et révisions de prix estimés à 40 000 € ttc.

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement estimatif TTC :

	TTC
total TRAVAUX ET MISSIONS	610 000 €
SUBVENTIONS	272 111 €
FCTVA	72 000 €
RESTE à charge	265 889 €
EMPRUNT	130 000 €
AUTO-FINANCEMENT	135 889 €

A ce jour, un total de plus de 418 000 € ttc a été payé (tableau ci-dessous) ; il reste environ 190 000 € ttc de travaux et missions à régler.

payé au 22/10/25	TTC
TRAVAUX	372 000,00 €
Architecte et bureau d'études : esquisse, avant-projet, PC	34 850,00 €
Architecte et bureau d'études : mission suivi travaux	
Etude géotechnique (sondages sol)	2 700,00 €
Mission contrôle technique de construction (APAVE)	6 240,00 €
Mission de coordination SCS	2 496,00 €
TOTAL	418 286,00 €

Concernant les subventions, seule l'avance de la DSIL 2022 a été perçue pour un montant de 49 640 € en juillet 2024.

Mme le Maire explique avoir déposé des demandes d'acomptes mi-juillet 2025 (Etat, Région, Département) pour un montant à percevoir de 55 000 €, mais rien n'a été encore versé.

Pour d'autres aides (SDE09, CCPAP, région solaire thermique), il faut avoir clôturé le dossier pour demander le versement.

Concernant le FCTVA dont le montant sera entre 70 000 et 80 000 €, il est perçu 2 ans après les dépenses. Une partie sera versée sur le budget 2026 et le reste sur le budget 2027.

Compte-tenu de ces décalages dans le temps et des factures à venir, Mme le Maire s'est rapprochée d'un organisme bancaire pour demander un prêt relais. Le Crédit Mutuel avec lequel la commune a déjà contractualisé pour 3 prêts, a répondu favorablement à la demande. Sa proposition est la suivante :

- Un crédit relais sur subventions et FCTVA
- Montant : 180 000 €
- Durée : 24 mois
- Remboursement : in fine au plus tard
- Remboursement anticipé : autorisé à tout moment, sans préavis ni pénalité
- Taux : 3.4% fixe. Les intérêts sont calculés sur la base de 365/365 jours
- Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil
- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fraction selon les besoins de trésorerie
- Frais de dossier : 270 €

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Mutuel pour un prêt relais de 180 000 € destiné à couvrir le décalage de temps dans le versement des subventions et du FCTVA, aux conditions précisées ci-dessus et autorise Mme le Maire, à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

2- Décision modificative budgétaire

Suite à la délibération n°2025 D025 relative au prêt relais destiné à couvrir le décalage de temps dans le versement des subventions et du FCTVA des travaux de la salle polyvalente, Madame le Maire présente au le conseil municipal la décision modificative intégrant la somme maximale de 180 000 € du prêt relais, ainsi que les intérêts et frais de dossier. Elle précise que dans le cadre de ce prêt relais, il n'y a pas de remboursement de capital à inscrire au budget 2025. Celui-ci sera à prévoir au BP 2026 ou BP 2027 selon la rapidité de versement des subventions. La conseillère aux décideurs locaux a été consultée et a précisé la possibilité d'avoir notamment un budget en sur-équilibre. Mme le Maire retient cette solution qui, en effet, représente la réalité budgétaire puisque le BP 2025 était équilibré sans celui-ci.

La décision modificative suivante est donc proposée :

Chapitre	Article	Section de fonctionnement	sens	BP 2025	variation	Décision modificative
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	dépense	6 570	+ 6 120	12 690
11	627	Services bancaires et assimilés	dépense	0	+ 340*	340
11	615 221	Entretien des bâtiments	dépense	92 130.70	-6 460	85 670.70

**le prêt avec la Banque des Territoires avait des frais de dossier à 70 €, le prêt relais a des frais de dossier de 270 €.*

La section de fonctionnement reste donc équilibrée en dépenses et recettes, à 238 336.70 € comme au moment du vote du BP 2025.

Chapitre	Article	Section d'investissement	sens	BP 2025	variation	Décision modificative
16	1641	Emprunts reçus	recette	150 000	+ 160 000*	310 000

**le prêt avec la Banque des Territoires étant de 130 000 € et non de 150 000 € comme prévu au moment du vote du BP 2025, la variation est de 160 000 € et non 180 000 €.*

La section d'investissement présente donc un total de dépenses de 493 081.16 € et un total de recettes de 653 081.16 €.

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

IV – Points divers (présentés par Daniel BELONDRADE)

- Chemin des cochons : réalisation d'une cunette pour drainer l'eau de pluie qui crée des zones embourbées et dégrade le chemin, par l'entreprise SARL B2L Négoce (Fabrice MASSAT) pour un montant de 2 328 € ttc.

- Travaux église/cimetière par l'entreprise DUPUY MP

La Croix du Christ a été refaite entièrement en douglas + réparation sur le caveau ossuaire pour un montant de 2 604 € ttc.

Le compteur électrique de l'église a été passé en triphasé (nécessité suite mise en place prévue des lustres chauffants)

Les travaux sur la toiture vont démarrer.

- Impasse de l'Embut au niveau de Masset : devis de réfection en attente de COLAS. Toutefois, compte tenu des investissements réalisés par la commune cette année, cette opération non prioritaire est décalée à 2026.

- Pour 2025, pas de travaux de voirie pris en charge par la CCPAP.

- Impasse Manuguet au niveau de la maison à l'angle de la rue du Général Breil : massif végétalisé desservi par l'arrosage automatique. Des infiltrations d'humidité sont apparues dans la maison. Après passage de l'expert de l'assurance des plaignants, il s'avère que même si aucun textile de protection n'a été posé contre la façade dans l'espace végétalisé, le pied de mur à l'intérieur de la maison était déjà dégradé. Un compromis est donc trouvé : la commune prend en charge le drainage du massif et la protection du mur extérieur et le plaignant prend en charge la réfection à l'intérieur de la maison.

- Une vitre de voiture éclatée par une projection de cailloux au passage du rotofil par l'agent communal (route de l'église). Comme ce n'est pas la 1^{ère} fois que la commune a ce problème, la réparation sera prise en charge par la mairie directement afin d'éviter un malus d'assurance. L'employé communal a été sensibilisé au fait de prévenir les riverains de son passage au rotofil si un véhicule était stationné.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h45.